



Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
pour une alimentation de proximité et de qualité

Notes de diagnostic territorial





Note de diagnostic territorial Pays Dolois

Données relatives à l'environnement et la biodiversité

Dole, le 1^{er} Septembre 2024

1. Préserver la biodiversité, pour se nourrir sainement

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a posé l'enjeu : *« Il faut préserver la biodiversité car elle est le garde-manger de l'humanité »*.

La santé de l'homme dépend de la qualité de ses aliments et donc de la diversité des productions, des espèces vivantes et des milieux naturels.

Certains modes de production agricole trop intensifs et la consommation foncière excessive ont des répercussions importantes du point de vue environnemental. Ils menacent les écosystèmes et conduisent au déclin de la biodiversité par l'épuisement des ressources naturelles.

A lui seul, le système alimentaire est responsable de près du tiers des émissions de gaz à effet de serre et de 90% de la déforestation dans le monde. La transformation des aliments, leur stockage, leur conservation, leur transport, consomment beaucoup d'eau et d'énergie.

La qualité, la sécurité alimentaire et la gestion durable de notre environnement constituent donc un enjeu important.

Cette prise de conscience des risques majeurs pour la santé humaine du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité **se traduit d'ailleurs depuis quelques années par le concept global « One Health »**.

La construction de modes de production agricole respectueux de la biodiversité constitue un axe de la transition alimentaire. Elle est naturellement soutenue par les Projets Alimentaires de Territoire.

Favoriser une consommation locale et de qualité est un acte responsable qui permet de soutenir la profession agricole, d'éviter des transports onéreux sur les plan financier et environnemental, de maintenir la biodiversité des agrosystèmes et des paysages.

Cela implique de soutenir les initiatives en faveur d'une agriculture raisonnée, soucieuse de limiter son impact environnemental.

2. Une biodiversité menacée, y compris à l'échelle locale

Selon le rapport « La biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté : une synthèse pour tout comprendre » publié en 2019 par le Conseil Régional, la perte de la biodiversité se traduit par **une extinction de certaines espèces et une dégradation des habitats naturels** liées à l'artificialisation des milieux naturels, à l'intensification et l'extension des surfaces agricoles.

Ainsi, la population des oiseaux est en nette diminution en Bourgogne-Franche-Comté. Elle serait en baisse de 35% en milieu agricole en raison de pratiques telles que le drainage des zones humides, l'arrachage des haies, l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques. Elle serait en baisse de 16% en milieu forestier, en raison de la mécanisation et de l'intensification des pratiques sylvicoles.

De même, on observe une régression des différentes espèces de poissons présentes dans les rivières de la Région.

Entre 1960 et 1990, près de 50% des milieux humides et 30% des tourbières ont disparu en Bourgogne-Franche-Comté.

La Plateforme SIGOGNE, dédiée à la biodiversité, permet d'ailleurs d'avoir un état précis des espèces (végétaux, invertébrés, oiseaux, mammifères, poissons, ...) par commune : Hélas, dans le Pays Dolois comme dans toute la Région, son examen révèle que **certaines espèces ne sont plus observables dans des communes où elles étaient présentes par le passé.**

3. Vers des pratiques agricoles plus favorables à la biodiversité

Le modèle agricole actuel basé sur la monoculture intensive aboutit à un épuisement des sols et à une utilisation encore trop importante de produits phytosanitaires, entraînant une vulnérabilité accrue aux maladies et une perte considérable de biodiversité.

De plus, la plantation de vastes parcelles en monoculture uniformise l'environnement et l'écosystème naturel. Des espèces sauvages inadaptées à ce nouveau paysage sont éliminées.

Moins variés, les systèmes agricoles se trouvent également moins résistants face aux changements climatiques et aux maladies (Source IPBES rapport 2019).

En Bourgogne-Franche-Comté, les grandes cultures sont très présentes laissant la place à des paysages ouverts, avec pour corollaire une pollution phytosanitaire des sols, une détérioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et un appauvrissement de la faune et de la flore. Une exploitation sur quatre est toujours dédiée aux grandes cultures.

La Surface Agricole Utile moyenne des exploitations dans le Pays Dolois est de 100 à 150 ha. La tendance étant à l'agrandissement, alors que la SAU moyenne en France est de 69 ha en 2020.

De nouvelles pratiques agricoles s'appuyant sur des productions plus diversifiées permettraient de trouver un compromis entre le niveau de rendement (la juste rémunération des agriculteurs) et la préservation des ressources naturelles.

Elles engendreraient aussi **une plus grande variété de denrées disponibles sur le territoire et une amélioration du taux général d'auto-suffisance alimentaire du Pays Dolois.**

Elles participeraient aussi à une moindre vulnérabilité face aux changements climatiques et à la préservation des ressources en eau.

Le Projet Alimentaire de Territoire du Pays Dolois doit donc encourager ces exploitations diversifiées, en particulier de maraîchage, dont le nombre et les volumes produits demeurent faibles.

4. La diminution des intrants : une nécessité pour préserver la biodiversité

L'usage des intrants que sont les engrais industriels, les produits phytosanitaires (pesticides, fongicides, insecticides) dans les cultures et les élevages, affecte les écosystèmes terrestres où ils sont épandus à des fins agricoles. En outre, ils peuvent s'infiltrer dans le sol parfois jusqu'aux nappes d'eau souterraine.

Même si des progrès importants ont été faits en deux décennies dans leur composition, **les produits phytosanitaires demeurent nocifs pour la ressource en eau, la biodiversité, la santé des agriculteurs et des populations exposées.**

En 2020, près de 60 000 tonnes de substances actives ont été vendues en France. Entre 2019 et 2021, 3 200 tonnes par an de produits phytosanitaires ont été achetés en Bourgogne-Franche-Comté. Ces achats sont en baisse sauf pour ceux qui concernent les insecticides, toujours en augmentation (Source : Agreste Etude sur les produits sanitaires en BFC – mai 2024)

L'agriculture est également source de pollution atmosphérique. Elle représente 10,3% des émissions de gaz à effet de serre constatées sur le Pays Dolois (Source ORECA – Données Atmo BFC - 2020), ce qui est néanmoins inférieur à la moyenne départementale (20.3%). Elle représente aussi 19,8% des émissions d'oxyde d'azote et 13% des émissions de particules fines du Pays Dolois, ce qui est supérieur à la moyenne du Jura (9.7%).

Les pollutions des sols, de l'eau mais aussi de l'air aboutissent inéluctablement à une régression de la biodiversité. Elles perturbent les milieux naturels pour des décennies et ne sont pas sans conséquences pour la santé humaine, avec une augmentation des cancers, de l'infertilité, de problèmes endocriniens, même à faible exposition.

5. Promouvoir une gestion raisonnée de la ressource en eau

70 % des prélèvements d'eau douce dans le monde servent à la production d'aliments (source : rapport spécial du GIEC 2019).

Cette consommation d'eau entraîne par endroits une baisse conséquente des réserves souterraines, dans un contexte climatique marqué par une augmentation des températures et la multiplication des périodes caniculaires.

Cette raréfaction entraîne des conflits d'usage, en particulier en période estivale, qui génère eux-mêmes des difficultés économiques et des tensions sociales.

Outre la quantité, la qualité de l'eau est également essentielle, tant pour la consommation directe de l'eau potable que pour l'agriculture.

Économiser l'eau et préserver sa qualité sont donc des enjeux majeurs.

Le Pays Dolois en a bien conscience. C'est pourquoi, en partenariat avec le Syndicat Mixte Doubs Loue (SMDL) et les services de l'État, il a initié **une démarche de Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**.

Un PTGE est une démarche encadrée par des textes légaux et réglementaires. Il vise à coconstruire un projet global pour la préservation et la gestion de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique. Il a une dimension participative, en abordant les différents usages de l'eau (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche,...).

Pensé à l'échelle d'un bassin hydrologique cohérent, le PTGE est élaboré dans une perspective d'arriver sur la durée à un équilibre entre les besoins et les ressources en eau, à une certaine sobriété dans les usages, à préserver la qualité des eaux et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, dans le cadre du changement climatique.

Pour élaborer leur PTGE, le Pays Dolois et le Syndicat Mixte Doubs Loue s'appuieront sur un diagnostic et un dialogue avec les acteurs du territoire qui déboucheront à terme sur un programme d'actions à mettre en œuvre.

Le PAT et le PTGE sont assurément complémentaires. Le fait que le Pays Dolois pilote concomitamment les deux démarches est un atout. Par exemple, la prise en compte de la question de l'irrigation agricole, à la fois préleveuse dans la nappe phréatique, mais indispensable à la production de légumes, illustre les arbitrages complexes à opérer dans les territoires. Plus largement, le lien « alimentation » et « eau » pourra être approfondi dans les deux démarches.

6. Rapprocher l'agriculture des besoins alimentaires locaux

Le développement de filières de production, de transformation et de distribution locales contribue à **réduire la dépendance du territoire aux transports**.

L'outil PARCEL a montré que la Surface Agricole Utile (SAU) du Pays Dolois, avec 54 000 ha, pourrait répondre aux besoins alimentaires complets d'une population de 141 000 personnes si les productions étaient parfaitement en adéquation avec les attentes/besoins des consommateurs. Or, nous en sommes loin, malgré le potentiel de développement réel d'une offre locale plus diversifiée.

Par ailleurs, 25% des SAU sur le Pays Dolois sont en agriculture biologique, contre 10% de la SAU en 2021 en France.

Face à ces enjeux, le PAT du Pays Dolois « en émergence » a permis une réelle dynamique, par exemple par :

- L'organisation de « forums des opportunités » qui se sont tenus avec succès, par deux fois, en 2019 et 2024, mettant en relation les acteurs locaux, du producteur au consommateur, et participant à la mise en cohérence des besoins.
- La constitution d'un groupe de petits producteurs commercialisant en local, tous soucieux de la préservation de la nature, pour faire connaissance, échanger, confronter les problématiques et commencer à imaginer des collaborations.
- L'accompagnement de projets privés ou associatifs participant à la transition écologique et alimentaire, comme l'agrandissement de l'abattoir départemental de volailles de l'ESAT de Cramans et la modernisation de la fruitière de comté de Pleure.
- Le fonds de prêts d'honneur « alimentation de proximité », qui a permis de soutenir sur le plan financier l'installation de nouveaux producteurs ayant en commun le souci de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.

Le PAT a également financé une étude sur la disponibilité des légumes produits sur le Pays Dolois tout au long de l'année, avec des pistes sérieuses et argumentées sur :

- L'augmentation de l'offre locale de légumes.
- Le soutien aux innovations concernant le stockage, la conservation et la transformation des légumes.

La diversification des productions de notre territoire permettrait de garantir la qualité alimentaire et de mieux satisfaire les besoins de la population locale, tout en agissant pour l'environnement.

Avec le PAT de niveau 2, il s'agit de continuer à accompagner les exploitants agricoles dans l'évolution de leurs pratiques et la transition agroécologique.

CONCLUSION

En encourageant une alimentation de proximité et de qualité, le PAT du Pays Dolois promeut naturellement des pratiques agricoles et des attitudes de consommation préservant les ressources naturelles, respectant la biodiversité, limitant la pression sur l'environnement (diminution des intrants, consommation raisonnée de l'eau, réduction des transports de denrées).

Il a la volonté d'accompagner le développement d'une agriculture pérenne, rémunératrice et durable pour les générations futures, dans le respect du vivant, de la qualité des produits et des attentes des consommateurs.

Le plan d'actions proposé dans le cadre de la labellisation de niveau 2 accompagne, encourage et valorise ces bonnes pratiques environnementales, en particulier :

- L'accompagnement des producteurs locaux engagés pour l'environnement, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.
- La mise en cohérence des actions des différents acteurs locaux dans les politiques conduites en faveur des transitions écologique et alimentaire.
- La sensibilisation et l'implication des citoyens dans des modes de consommation plus respectueux des ressources naturelles et de la biodiversité.

Contact :

Laurent BOURGUIGNAT

Directeur du Pays Dolois

laurent.bourguignat@grand-dole.fr



Note de diagnostic territorial Pays Dolois

Données sociales relatives à la précarité alimentaire

Dole, le 1^{er} Septembre 2024

Se nourrir est un besoin primaire et fondamental de la vie de l'homme. Permettre à chacun d'avoir accès à la nourriture relève d'un élan humaniste naturel.

Des travaux universitaires ont été menés sur l'histoire du soutien aux plus vulnérables pour se nourrir, de la charité chrétienne aux bureaux de bienfaisance de la période révolutionnaire, de l'aide communale aux pauvres sous la III^{ème} République à la structuration observée dans les années 70-80 avec la montée du chômage de masse et de la pauvreté.

Aujourd'hui, dans le progrès contemporain, il faut **distinguer le droit à être à l'abri de la faim et le droit à l'alimentation**. Ce dernier suppose une garantie de durée, de facilité d'accès, de qualité. Il implique aussi une relation digne, non stigmatisante pour celle ou celui qui reçoit.

La précarité alimentaire se définit comme « *une situation dans laquelle des personnes n'ont pas la possibilité physique, sociale et/ou économique de se procurer une alimentation sûre, en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour permettre une vie active et saine* ». 1 personne sur 5 est en situation de précarité alimentaire en France.

L'aide alimentaire correspond à « *une action d'assistance visant à garantir l'accès à une alimentation suffisante et sûre* ». Désormais, par extension on veille à ce que cette alimentation soit diversifiée et de qualité, en particulier pour contribuer à la santé des personnes.

C'est cette nouvelle perspective qui fait le lien entre l'aide alimentaire et la démarche des Projets Alimentaires de Territoire.

1. La corrélation entre pauvreté et malnutrition

Le taux de pauvreté est inférieur dans le Jura (11.2%) à la moyenne régionale (12.8%) et nationale (14.5%). **29.000 personnes sont en situation de pauvreté dans notre département.**

Toutefois, **dans le Pays Dolois, le Grand Dole (12.8%) et la Plaine Jurassienne (11.9%) se situent au-dessus de cette moyenne départementale.**

Le taux de pauvreté est plus élevé chez les jeunes : Il atteint 16,6% chez les moins de 30 ans, et 12.8% chez les 30-39 ans.

La part du budget consacré à l'alimentation est d'autant plus élevée que le niveau de vie des ménages est faible. Les 10 % des ménages qui ont le niveau de vie le plus faible consacrent 18 % de leur budget à l'alimentation à domicile, alors que les 10 % qui ont le niveau de vie le plus élevé y consacrent moins de 10%.

De plus, la population la plus pauvre ne peut pas choisir les denrées les plus chères, et souvent les plus qualitatives pour la santé.

La malnutrition désigne « toute forme de déséquilibre entre l'apport énergétique et nutritionnel d'une personne et ses besoins, que ce soit en carence ou en excès ». Dans son rapport annuel, l'OMS a réaffirmé que **la pauvreté amplifie le danger de malnutrition** : « Les personnes qui ont peu de ressources sont plus susceptibles d'être touchées par différentes formes de malnutrition. En outre, la malnutrition augmente les dépenses en soins de santé, réduit la productivité, ce qui peut alimenter un cercle vicieux de pauvreté et de mauvaise santé ».

Les travaux de M. Valentin BELLASEN, chercheur à l'INRAE de Dijon, mettent néanmoins en garde contre certaines idées reçues. Par exemple, les populations plus fragiles ne mangent pas forcément plus de gras ou moins de viande que les populations favorisées. En revanche, elles consomment plus de sucre, notamment en raison de la surconsommation de sodas. Elles ne sont pas toujours bien informées des risques induits par leur consommation.

Dans ce contexte, **l'intervention de professionnels de la nutrition et de la santé auprès des publics fragiles permettrait de mieux informer** les consommateurs, mais aussi de leur apporter des conseils adaptés à leur situation personnelle.

Par ailleurs, le lien entre pauvreté et obésité est démontré. Selon l'Observatoire des inégalités, 25% des adultes vivant dans un foyer aux revenus mensuels inférieurs à 900 euros par mois sont obèses, contre 7% de ceux qui disposent de plus de 5.300 euros par mois. Le niveau de diplôme est également mis en évidence : le taux d'obésité étant trois fois plus élevé chez les personnes d'un niveau d'instruction équivalent à celui de l'école primaire (24.2%) que chez les personnes diplômées d'un doctorat (7.3%).

L'obésité entraîne une augmentation des risques de maladies (diabète, maladies cardio-vasculaire, cancers...). C'est pourquoi, le Pays Dolois, pilotant à la fois le Projet Alimentaire de Territoire et le Contrat Local de Santé, souhaite développer des actions en faveur de la nutrition-santé, la lutte contre l'obésité, la prévention des maladies liées à la mauvaise nutrition (diabète, cancers, maladies cardiovasculaires).

2. Les chiffres locaux de la précarité alimentaire

La situation du département du Jura dans le domaine de l'aide alimentaire est bien cernée grâce à une étude de l'INSEE publiée en Juin 2022.

A. Augmentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire

14.250 personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2020 dans le Jura. Ce chiffre a augmenté pour se fixer à 16.530 en 2023.

La moitié des bénéficiaires sont accueillis dans les structures du Grand Dole ou de l'agglomération de Lons-le-Saunier, parce que ces deux aires sont les plus peuplées et parce qu'elles sont davantage touchées par la pauvreté, avec notamment la présence de quartiers prioritaires « Politique de la Ville ». (Par exemple, le taux de pauvreté dans le QPPV des Mesnils-Pasteur à Dole atteint 51.2%).

Cette augmentation significative des bénéficiaires en trois ans s'explique par :

- L'aggravation des situations précaires avec l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie (carburant, électricité, gaz...)
- La levée des contraintes liées à la crise sanitaire qui ont perturbé l'organisation de la distribution de l'aide alimentaire.
- L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile et réfugiés qui constituent une part importante des bénéficiaires.

Par ailleurs, dans son étude, l'INSEE pointe plusieurs tendances significatives :

- **Les bénéficiaires sont surtout des familles, ce qui fait que 60% d'entre-eux ont moins de 25 ans** (enfants, adolescents, jeunes adultes vivant au foyer parental).
- A contrario, on note **la quasi-absence des retraités**, qui représentent pourtant 18% de la population pauvre du Jura. Ce « non-recours » interpelle et peut s'expliquer à la fois par la pudeur à demander de l'aide, des difficultés de mobilité, et le développement d'autres solutions (solidarités familiales, potager personnel...)

B. Les points de distribution dans le Pays Dolois

Il existe 48 centres d'aide alimentaire dans le Jura dont 6 dans le Pays Dolois situés à Damparis, Dole, Chaussin, Fraisans, Orchamps, Tavaux.

Dans le Pays Dolois, une absence de point de distribution a été identifiée dans la Communauté de communes du Val d'Amour.

Celle-ci est le seul EPCI à ne pas être pourvu, avec la Communauté de communes de la Station des Rousses dans le Haut-Jura.

Les habitants potentiellement concernés sont orientés vers Dole ou Salins-les-Bains.

Cette situation a été traitée partiellement dans le cadre du PAT du Pays Dolois : Une antenne hebdomadaire des Restos du Cœur de Dole a ouverte à Mont-Sous-Vaudrey en novembre 2023. Néanmoins, le nombre d'usagers qui s'est présenté est très inférieur aux prévisions (14 familles inscrites), probablement en raison de la crainte d'une stigmatisation, plus forte en milieu rural où « tout le monde se connaît ».

Sur les 48 centres du Jura, la moitié dispose d'une habilitation lui permettant de recevoir des contributions publiques au titre de l'aide alimentaire (Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique...). Les autres relèvent de l'initiative locale : ils sont liés soit à des collectivités locales, soit à des associations locales.

Dans la quasi-totalité des cas, la distribution de l'aide alimentaire n'est qu'une partie des services proposés aux personnes en difficulté. D'autres accompagnements sont proposés, comme la distribution de vêtements et de produits d'hygiène, l'aide aux démarches administratives, la recherche de logement, la prévention-santé,...

Le fonctionnement de ces structures repose essentiellement sur le bénévolat. L'INSEE chiffre le nombre d'heures de bénévolat effectué par an à 232.700, ce qui correspondrait à 148 emplois à temps complet, valorisables à 3.5 millions d'euros.

L'INSEE précise que la moitié des locaux de ces centres d'aide alimentaire est mise à la disposition des associations par les collectivités. Dans 30% des cas, l'association est propriétaire de ses locaux.

Les dépenses liées à l'achat et à l'entretien du matériel nécessaire à la collecte, toujours plus sophistiqué donc onéreux (stockage, chambre froide, véhicules frigorifiques...) sont très majoritairement à la charge des associations, et représentent une part non négligeable de leur budget.

C. Des sources d'approvisionnement diversifiées

En 2023, **1.330 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées** à la population dans le Jura :

- Un tiers a été acheté par les associations.
- Un tiers provient des ramasses, c'est-à-dire de la récupération des denrées invendues des magasins.
- Environ 10% provient de collectes auprès des particuliers.
- Parmi les autres sources, il convient de citer le fonds européen d'aide aux plus démunis, et les redistributions des associations nationales vers leurs structures locales.

Cette diversité des sources d'approvisionnement apporte **une certaine sécurité aux associations locales**.

Notons toutefois que **cette répartition exclut le glanage**, c'est-à-dire la collecte des surplus de légumes directement chez les producteurs, peu développé sur notre territoire.

Par ailleurs, l'étude sur la production de légumes dans le Pays Dolois, élaborée dans le cadre du PAT « en émergence » souligne que **les enveloppes financières disponibles auprès des associations pour acheter des produits locaux ne sont pas ou peu mobilisées**. Les Restos du Cœur l'expliquent par un circuit administratif interne trop complexe, tandis que le Secours Populaire doute de la pérennité de l'enveloppe.

3. Difficultés de mobilité, et importance du « Aller vers »

Comme tout dispositif de lutte contre la pauvreté, l'aide alimentaire a parfois des difficultés à atteindre les publics dans le besoin en raison de la **méconnaissance par les bénéficiaires de leurs droits** et/ou de la **réticence à demander de l'aide**, qui aboutissent à un taux élevé de non-recours.

Il faut ajouter un **problème de mobilité** dans un territoire peu desservi par les transports en commun, où la voiture, avec les coûts qu'elle engendre, demeure souvent la seule solution de déplacement.

Selon l'outil statistique « Ici 2050 » développé par le Conseil Régional, 88% des déplacements du territoire sont effectués en voiture. C'est un chiffre sensiblement plus élevé que la moyenne nationale (74%).

Une personne en difficulté financière, quand bien même elle serait informée de ses droits et accepterait d'en user, n'a donc tout simplement pas les moyens de se rendre dans les points de distribution s'ils ne sont pas à proximité de chez elle.

Il convient donc d'entrer dans une logique de « l'aller vers », qui permettrait de lever ce frein.

« Aller vers », c'est une démarche par laquelle les intervenants sociaux sont amenés à sortir physiquement de leurs structures pour aller in situ à la rencontre des populations isolées ou ayant « décroché », afin de rétablir un lien et l'accès aux aides et au droit commun.

4. L'apport du PAT en émergence du Pays Dolois

En 2020, lors de la définition des actions à mettre en œuvre dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire dit « de niveau 1 », **les élus du Pays Dolois ont souhaité qu'un volet soit spécifiquement consacré aux plus démunis.**

La nécessité d'agir pour une alimentation de proximité et de qualité ne saurait être réservée aux publics favorisés : La dynamique impulsée doit infuser l'ensemble de la population, dans sa diversité sociologique.

Cette orientation s'est concrétisée par des rencontres avec plusieurs associations d'aide alimentaire, et leur mise en relations avec d'autres acteurs, par exemple le groupe de producteurs du Pays Dolois commercialisant localement.

Elle a débouché sur **un partenariat avec « Les Restos du Cœur »** qui, dans la nouvelle configuration de leurs locaux, rue Pablo Picasso à Dole, avaient une difficulté pour appliquer la loi du 10 février 2020 relative à l'économie circulaire. L'obstacle a été levé grâce au PAT : L'association a pu acheter des caisses palettes pour faire le tri, conserver les déchets alimentaires puis les acheminer vers l'unité de méthanisation de Brevans.

Par ailleurs, les Restos du Cœur ont imaginé des « ateliers » pour faire découvrir à leurs usagers des produits qu'ils ne connaissent pas, comme des légumes (endives) ou des boulettes de protéine végétale.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du PAT, **une expérimentation a été conduite avec le Secours Populaire Français**. Elle a consisté à proposer chaque semaine, le jeudi après-midi, l'intervention d'une nutritionniste dans le libre-service de l'association. Celle-ci accueille les personnes venant chercher des denrées alimentaires. Elle les oriente vers des produits sains et locaux. Elle les conseille sur la façon de les cuisiner, en tenant compte des équipements dont ils disposent chez eux. L'initiative a été un succès, qui doit beaucoup à la personnalité de la professionnelle présente. Le Pays Dolois espère pouvoir pérenniser le dispositif avec sa labellisation « PAT de niveau 2 ».

5. Perspectives pour la suite du Projet Alimentaire de Territoire

Un partenariat solide a été noué avec les deux principales associations d'aide alimentaire présentes sur le territoire du Pays Dolois, les Restos du Cœur et le Secours Populaire. Celles-ci siègent d'ailleurs au COPIL du PAT.

La volonté du Pays Dolois est désormais d'**élargir la démarche aux autres acteurs locaux de l'aide alimentaire**, en particulier :

- La Banque Alimentaire, qui a été intégrée aux travaux du PAT en amont, mais avec qui les discussions n'ont pas eu de suite opérationnelle, alors qu'elle dispose d'une antenne active à Tavaux.

- Le Secours Catholique, qui porte « Le Jardin de Brevans », qui consiste à mettre à la disposition de personnes précaires des parcelles de jardin pour qu'elles puissent les cultiver et créer des liens sociaux.
- L'épicerie sociale du Bassin Dolois.
- La Croix Rouge et l'association « Coop'Agir », qui mettent en place des équipes de maraude sur le Grand Dole durant l'hiver, qui servent des repas chauds aux personnes sans domicile fixe.

Dans le cadre du PAT de niveau 2, il sera proposé de **constituer un groupe de travail avec l'ensemble des associations et structures d'aide alimentaire du Pays Dolois** pour favoriser l'interconnaissance et les synergies.

Ce groupe de travail permettra de proposer au COPIL du PAT des initiatives nouvelles, concrètes et pertinentes pour répondre aux problématiques pointées par le présent diagnostic :

→ **Le bon maillage du territoire en points de distribution de l'aide alimentaire, en veillant à ne pas stigmatiser les bénéficiaires, et à insuffler une logique « d'aller vers ».**

→ **La mise en relation avec les autres acteurs du système alimentaire local, en particulier les producteurs maraîchers, avec l'idée de développer le glanage, et les distributeurs, pour soutenir les circuits de ramasse.**

→ **La sensibilisation et l'accompagnement des plus fragiles vers une alimentation de qualité, par la confirmation et, éventuellement, la duplication – adaptation du dispositif d'intervention d'un diététicien pour accompagner les publics fragiles.**

Contact :

Laurent BOURGUIGNAT

Directeur du Pays Dolois

laurent.bourguignat@grand-dole.fr



Note de diagnostic territorial Pays Dolois

Données relatives à la santé

Dole, le 1^{er} Septembre 2024

1. La santé par l'alimentation

Les déterminants de santé sont multiples et liés à des facteurs intrinsèques propres à chaque individu (sexe, âge, patrimoine génétique...), mais aussi à ses comportements (alimentation, activité physique, consommation d'alcool, de tabac...), à son environnement social (niveau d'éducation, emploi, revenus, support et réseau social...), à son environnement physique personnel et professionnel (habitat, bruit, exposition aux polluants...), ainsi qu'au système de santé (accès à la prévention, proximité des soins,...)

Si elle est loin d'être le seul, la nutrition est donc l'un des déterminants d'une bonne santé.

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) ayant pour objectif de rassembler les acteurs d'un territoire pour mettre en œuvre des actions en faveur d'une alimentation plus saine, il participe donc indirectement à la politique de santé publique.

Chacun doit pouvoir avoir accès à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, et s'inscrire dans un environnement qui permette des choix éclairés pour sa santé.

Objets de nombreuses études scientifiques, les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus.

La mauvaise nutrition est impliquée dans l'apparition de la plupart des maladies chroniques. En effet, les dernières études ont montré l'impact de facteurs nutritionnels sur la survenue de certains cancers, des maladies cardio-vasculaires, de l'ostéoporose ou encore de troubles métaboliques comme le diabète de type 2 ou l'hypercholestérolémie.

De nouveaux travaux pointent également l'existence de liens entre la nutrition et certaines maladies inflammatoires auto-immunes.

En France, un adulte sur deux est en surpoids. 17% des adultes sont obèses, soit plus de 8,5 millions de personnes. Si, cette prévalence du surpoids et de l'obésité en France reste stable, elle est néanmoins préoccupante (Source : Rapport d'information du Sénat - Commission des affaires sociales sur la lutte contre l'obésité de 2022).

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux d'obésité est supérieur à la moyenne nationale car il atteint 18.8% en 2020 (Source : Enquête Obépi-Roche – Rapport du Sénat 2020).

On estime également que 18% des enfants de 2 à 7 ans et 6% des enfants de 8 à 17 ans sont désormais en obésité (Source : Enquête 2020 Obépi-Roche).

En France, l'obésité est responsable chaque année de plus de 6,6 millions de pathologies, de traitements et de soins, et de plus de 60.000 décès.

La prise en charge de l'obésité et ses complications, représente un coût évitable pour l'Assurance Maladie, les organismes de complémentaires santé et les entreprises de 10,6 Mds€ par an, soit 1.240€ en moyenne par individu concerné.

En Bourgogne-Franche-Comté, 8 médecins généralistes sur 10 déclarent accompagner des patients en surpoids ou en obésité vers une logique de perte de poids (Source ORS BFC : Étude sur la filière de prise en charge de l'obésité chez l'adulte en Bourgogne-France-Comté).

La prévalence de l'obésité selon la catégorie socioprofessionnelle est particulièrement marquée, avec 18% chez les ouvriers contre 9,9% parmi les cadres (enquête Obépi 2020). 75 % des enfants en surpoids ou en obésité sont issus des catégories populaires et inactives ; les enfants d'ouvriers sont quatre fois plus touchés par l'obésité que les enfants de cadres.

Selon le baromètre du Secours Populaire de 2018, la moitié des Français gagnant moins de 1 200 euros par mois assurait avoir des difficultés financières pour manger des fruits et des légumes frais tous les jours. Les femmes issues de milieux modestes sont davantage en surpoids que les hommes (37,1% contre 26.8%) ou en obésité (17,4% contre 16,9%).

Le surpoids et l'obésité sont sources de discriminations sur les plans scolaire, professionnel, social et sanitaire.

Le Pays Dolois connaît des taux de nouvelles admissions en « Affections Longue Durée » (ALD) pour maladies cardiovasculaires très supérieurs aux taux départemental, régional et national. Il en est de même pour les admissions en ALD pour des cancers. Pour le diabète, si le taux d'admission en ALD, est inférieur aux taux régional et national, il reste néanmoins préoccupant et les professionnels de santé du territoire pointent régulièrement le nombre anormalement élevé d'enfants souffrant de diabète de type 1.

La prise en charge nutritionnelle des patients souffrant d'obésité, de surpoids ou de maladies chroniques est une priorité pour les professionnels de santé afin de les accompagner dans un changement alimentaire et comportemental durable. Une sensibilisation des patients à des modes d'approvisionnement court et en phase avec les recommandations nutritionnelles et diététiques est régulièrement proposé dans la prise en charge des patients.

2. L'alimentation, enjeu de santé publique

Les études montrent que les Français ont **une alimentation trop grasse et trop sucrée**. Dans le même temps, la sédentarité a considérablement augmenté. En effet, seuls 5% des adultes ont une activité suffisante pour être protectrice.

L'ANSES a publié en 2022, une évaluation des **risques sanitaires associés à la sédentarité et à l'inactivité physique** des jeunes de 11 à 17 ans, qui montre que 2/3 d'entre eux se situent à un niveau de risque élevé, pouvant se traduire par un surpoids, de l'obésité, des troubles du comportement alimentaire. Or, les mauvaises habitudes prises dès le plus jeune âge risquent d'altérer la qualité de vie et la santé à l'âge adulte.

L'effet du milieu socioéconomique sur la santé nutritionnelle est encore plus criant chez les enfants et les adolescents. Les enfants de parents sans diplôme ou aux revenus modestes ne consomment pas quotidiennement des fruits, légumes et produits laitiers et sont plus nombreux à être obèses ou en surpoids. Ils consomment davantage de produits sucrés et transformés, et sont trois fois moins nombreux à déjeuner à la cantine, où les repas pourraient contribuer à équilibrer leurs apports nutritionnels.

La nutrition, l'alimentation et l'activité physique sont des déterminants de la santé. Elles doivent être des priorités, en particulier chez l'enfant et l'adolescent, selon les recommandations du « Programme National Nutrition Santé » (PNNS).

3. Une priorité : Lutter contre les environnements obésogènes

La prévalence de l'obésité peut être accrue par **un environnement obésogène** marqué par :

- **De mauvaises habitudes de consommation alimentaire.** Déjà, en 2019, environ 35 % des adultes déclaraient ne pas manger de légumes tous les jours, et 40 % ne manger aucun fruit. Le temps destiné à la préparation des repas a été réduit de 25% en un quart de siècle.
- **Des aliments ultra-transformés.** Actuellement, on estime que 46% des calories ingérées par les enfants proviennent d'aliments ultra-transformés, ayant des valeurs nutritionnelles moindres. Les études (cohorte NutriNet) montrent que les consommateurs d'aliments issus de l'agriculture biologique ont moins de risques de souffrir de surpoids ou d'obésité en raison de l'absence de pesticides et de perturbateurs endocriniens.
- **Une augmentation de la sédentarité.** L'ANSES estime d'ailleurs que les femmes sont plus exposées au manque d'activité physique. Chez les adolescents, le défaut d'activité physique est encore plus préoccupant. L'OCDE note d'ailleurs que « le niveau d'activité physique chez les adolescents en France est l'un des plus faibles de l'Union Européenne ».
- **Un environnement peu propice à une activité physique :** inaccessibilité des équipements sportifs, manque d'aménagements des espaces publics favorisant les mobilités douces (marche, vélo).
- **Une méconnaissance de l'offre alimentaire de qualité et accessible** tant en termes de proximité et que de coût.

4. Contrat Local de Santé (CLS) et Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : une évidente complémentarité

Lancé en 2021, le Projet Alimentaire de Territoire du Pays Dolois dit « de niveau 1 » ne comportait pas de volet spécifique dédié à la santé, même si toutes les actions en faveur d'une alimentation de qualité y concourent indirectement.

Depuis le lancement du PAT, le Pays Dolois s'est vu confier de nouvelles compétences dans le domaine de la santé, en particulier l'élaboration et la mise en projet du Contrat Local de Santé (CLS). Ce dernier a été signé le 20 décembre 2023 à Dole, en présence de Jean-Jacques COIPLÉ, Directeur de l'ARS.

Dès lors, la dynamique engagée sur le territoire avec le PAT trouve désormais une résonance particulière et une continuité d'actions avec le Contrat Local de Santé, qui a inscrit dans ses actions prioritaires la lutte contre la sédentarité, le développement d'activités physiques associé la dimension « éducation nutritionnelle » et la prévention des maladies chroniques et des cancers.

Les orientations du PAT pour la santé

D'ores-et-déjà, la PAT du Pays Dolois a entrepris des actions ayant plus particulièrement un impact sur la santé :

- **Il a développé des actions en direction des enfants à propos de l'équilibre alimentaire, de l'éducation au goût et de l'environnement**, en s'appuyant notamment sur la cuisine centrale « La Grande Tablée ».

La restauration scolaire joue en effet, un rôle important dans la lutte contre le surpoids et l'obésité chez les enfants. Elle contribue à corriger les inégalités sociales, en touchant des publics parfois éloignés des préoccupations nutritionnelles.

Avec près de 4.000 repas préparés par jour, La Grande Tablée va au-delà des objectifs fixés par la loi EGALIM avec 68% de produits durables et 36% de produits bio.

Le PAT a ainsi soutenu différentes actions portées par « La Grande Tablée », comme la création d'une brigade d'enfants, ambassadeurs du goût auprès de leurs camarades, la formation des animateurs de la restauration scolaire sur l'éducation des enfants au goût, ou encore la mise en place d'un site internet accessible à tous (parents, agents de restauration...) permettant de connaître la composition, la liste des allergènes, la provenance des denrées, la part de bio et du local dans l'approvisionnement.

- **Le PAT du Pays Dolois a soutenu l'intervention d'une nutritionniste dans le libre-service du Secours Populaire** qui conseille les personnes en difficulté sur la consommation des produits frais et locaux proposés, sur la façon de les cuisiner en prenant en compte les goûts, les modes de vie, la culture et les équipements dont disposent les familles.

Compte tenu des inégalités sociales face à la malnutrition présentées dans la présente note, ce type d'actions en direction des plus précaires est à développer. Il s'agit d'amener les populations fragiles économiquement et plus exposées aux risques de surpoids et d'obésité, à adopter de bonnes pratiques alimentaires, tout en les aidant à mieux maîtriser leur budget alimentation.

Les orientations du CLS pour l'alimentation

En complète cohérence avec le PAT, l'axe 3 du Contrat Local de Santé dédié à la prévention et à la lutte contre les conduites à risque prévoit :

- **Le développement d'actions de repérage précoce et de prise en charge des enfants en surpoids et en obésité.** Dans ce cadre, le Réseau de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RéPPOP) de Bourgogne-Franche-Comté sera amené à développer des actions de prévention primaire sur le surpoids et l'obésité de l'enfant. Des programmes tels que « Les 1 000 premiers jours » et « Croky Bouge », qui s'adressent plus particulièrement aux enfants de CP et à leurs parents, pourront se déployer sur le territoire en collaboration avec l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales.
- **La promotion de l'activité physique adaptée et sportive à tous les âges**, en s'appuyant sur les dispositifs présents localement, telle la Maison « Sport Santé Sociale » dont les missions sont désormais inscrites dans le code de la santé publique, mais aussi le « sport sur ordonnance » et l'Éducation Thérapeutique du Patient. Ces derniers permettent d'accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité physique, incluant des conseils et informations de nutritionnistes et diététiciens.
- **L'inscription dans la dynamique du Programme National Nutrition Santé (PNNS 4) 2019-2024.** Celui-ci permet de relayer les campagnes nationales (semaine du goût, de la dénutrition...), de communiquer sur les actions déjà menées et d'impulser de nouvelles dynamiques territoriales, en partenariat étroit avec les professionnels, organismes et institutions, autour d'actions associant éducation nutritionnelle et activité physique dans une dimension sociale et environnementale (respect de l'autre, intergénérationnel, circuits courts, visites de producteurs locaux, gaspillage alimentaire, approche budgétaire).

La sensibilisation au « bien-manger » et à l'éducation nutritionnelle passent aussi par **des actions en direction des consommateurs, pour les accompagner vers des choix plus sains lors de leurs achats**, pour vulgariser les différents étiquetages, pour faciliter l'accès à de nouvelles habitudes alimentaires.

Le PAT et le CLS agissent en complémentarité pour impulser une politique portant à la fois sur l'amélioration de l'alimentation du point de vue nutritionnel, la diversification des denrées consommées, l'accès à des productions en circuit court à des prix raisonnables, la promotion de l'activité physique et la réduction de la sédentarité pour vivre en bonne santé.

Au-delà des fondements du PAT, que sont le soutien aux productions locales et la mise en relation des tous les acteurs locaux de l'alimentation, les axes suivants sont à poursuivre et à amplifier pour répondre aux priorités de santé publique sur le territoire du Pays :

→ Développer les actions d'éducation au goût, de mise en garde contre les aliments ultra transformés et de promotion de pratiques alimentaires saines auprès des jeunes (enfants, adolescents, en intégrant le rôle des parents et des adultes présents lors des prises de repas).

→ Améliorer l'accès à une alimentation de qualité des personnes ayant des revenus inférieur et/ou se trouvant en situation de précarité alimentaire.

→ Promouvoir et faire connaître les producteurs locaux pour favoriser l'accès aux circuits courts et à l'alimentation saine au plus grand nombre.

→ Dans le cadre de la labellisation de niveau 2, il est proposé de renforcer les synergies entre le PAT et le Contrat Local de Santé, l'un et l'autre étant portés par le Pays Dolois.

Cela pourra se traduire par une ouverture des instances de gouvernance du PAT au monde de la santé.

Sur le fond, si toutes les actions en faveur d'une alimentation de qualité concourent par nature, au moins indirectement, à la santé, le Pays Dolois veut aller plus loin, en dédiant un axe spécifique de son PAT de niveau 2 à l'accès de tous à une alimentation saine.

Cet axe abordera la lutte contre la précarité alimentaire et la sensibilisation dès le plus jeune âge à l'alimentation saine. Surtout, il proposera donc des actions spécifiques et nouvelles sur le territoire pour soutenir la nutrition-santé, lutter contre l'obésité, renforcer la prévention des maladies liées à la mauvaise nutrition (diabète, cancer, maladies cardiovasculaires).

Contact :

Jacqueline MANGIN

Chargée de mission « Santé » du Pays Dolois

jacqueline.mangin@grand-dole.fr